

# **Jouez avec l'Orchestre « Académie d'orchestre » avec l'Orchestre national d'Île-de-France : Auditions instruments samedi 25 et dimanche 26 septembre 2021**

## **Règlement de l'académie d'orchestre**

### **Préambule**

Le soutien à la jeune génération de musiciens et la découverte du métier de musicien d'orchestre sont des axes très forts de la politique d'action culturelle de l'Orchestre national d'Île-de-France. Afin de permettre aux élèves des conservatoires de niveaux équivalents aux cycles spécialisés d'Île-de-France de jouer aux côtés de musiciens professionnels d'un orchestre symphonique permanent, de découvrir le métier de musicien d'orchestre, d'interpréter de grand répertoire symphonique, l'Orchestre national d'Île-de-France organise une académie d'orchestre annuelle intitulée « Jouez avec l'orchestre ! ». Ces apprentis musiciens seront sélectionnés sur dossier et sur audition.

### **Dispositions générales**

#### **Programme musical de l'édition 2021-2022**

Bernstein, *Ouverture de Candide*  
Debussy, *La Mer*  
Bernstein, *West Side Story – suite orchestrale*

Direction : Chef(fe) assistant(e) de l'Orchestre national d'Île-de-France

#### **Profil des candidats**

L'académie d'orchestre est ouverte à tous les élèves de conservatoires d'Île de France étant inscrit en cycle spécialisé à la rentrée 2021-2022.

#### **Conditions d'inscriptions et de participation à l'académie**

Pour participer à l'académie d'orchestre, le candidat devra envoyer, entre le lundi 14 juin 2021 et le lundi 13 septembre 2021, la fiche d'inscription dûment remplie par mail ou par courrier postal à l'attention de :

Violaine Daly-de Souqual –  
Orchestre national d'Île-de-France, service action culturelle  
19, rue des Écoles 94140 Alfortville  
violaine.desouqual@orchestre-ile.com

Date de réception et cachet de la poste faisant foi.

La fiche de demande d'inscription est téléchargeable sur le site de l'Orchestre national d'Île-de-France : [www.orchestre-ile.com](http://www.orchestre-ile.com), rubrique « concours ».

Les candidats seront avertis par mail de la bonne réception de leur candidature.  
L'inscription définitive vaut pour acceptation des conditions définies par ce règlement.

## Procédure de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur dossier puis sur audition.

Les auditions se dérouleront à la Maison de l'Orchestre national d'Île-de-France - 19, rue des Écoles à Alfortville (94140) le **samedi 25 septembre ou le dimanche 26 septembre 2021**.

Une convocation avec le jour et l'horaire de passage sera adressé aux candidats durant la semaine du 13 septembre 2021, à l'issue de la clôture des inscriptions.

Les instruments auditionnés sont : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, saxophone, basson, cor, trompette, trombone, piano/célesta, harpe, percussions/ timbales.

Les candidats devront impérativement se rendre disponibles aux dates ci-dessous :

- 25-26 septembre : auditions
- 6 ou 7 novembre, partielle par instrument
- 11 ou 12 décembre, partielle par instrument
- 8 ou 9 janvier, partielle par famille
- 19 février avec chef : partielle cordes le matin / partielles vent l'après-midi
- 5 mars avec chef : répétition partielle le matin cordes tutti titulaires / élèves et l'après-midi tutti vents titulaires/élèves
- Puis la semaine du 19 au 23 avril 2022

La demande d'inscription au concours implique de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement et la présence impérative à l'ensemble des répétitions indiquées ci-dessus. Cette condition est impérative et suspensive.

Le candidat doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux artistes du spectacle en matière de présomption de salariat (articles L.7121-2 et suivants du code du travail) et en matière de participation en tant qu'artiste amateur à un spectacle organisé dans un cadre lucratif (article 32-III de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016) ;

être artiste amateur, c'est-à-dire pratiquer à titre non professionnel l'activité de \_\_\_\_\_ [instrument pratiqué] donc n'en tirer aucune rémunération ;

avoir participé à moins de onze représentations de spectacle(s) professionnel(s) au cours de la période des douze mois, expirant le *23 avril 2022*;

participer librement à *Jouez avec l'Orchestre « Académie d'orchestre »* organisée par l'Orchestre national d'Île-de-France, dont la représentation aura lieu le *23 avril 2022* ;

s'engager à prévenir immédiatement l'Orchestre national d'Île-de-France de tout changement concernant ma situation au cours de ce projet.

Cette condition est impérative et suspensive.

Déroulé de l'épreuve

Les candidats présenteront au jury le programme suivant : ...

**Les traits d'orchestre** sélectionnés par les solistes de l'Orchestre national d'Île-de-France seront **mis en ligne sur le site de l'Orchestre national d'Île-de-France, lundi 14 juin 2021**.

## **Résultats**

Les résultats seront mis en ligne sur le site de l'Orchestre à l'issue des auditions, dans la semaine du 27 septembre 2021.

Les candidats admis seront informés par mail des détails du projet.

En cas de réussite aux auditions, les candidats s'engagent à se conformer aux instructions de la personne référente : Violaine Daly-de Souqual.

### **Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :**

Violaine Daly-de Souqual  
Orchestre national d'Île-de-France  
Service action culturelle  
19, rue des Écoles 94140 Alfortville

Tél : +33 (0) 1 41 79 02 49 / Mobile : +33 (0) 6 84 17 55 17  
violaine.desouqual@orchestre-ile.com